

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

"Loi Avenir Professionnel" votre taxe d'apprentissage se décompose ainsi :

Masse salariale brute de l'année 2021

X 0.68 %

87 % à verser à votre OPCO

13 % à verser à un Lycée Professionnel ou Technique

Lycée Professionnel Saint André

RNE 0572101Z

Lycée Technique Saint André

RNE 0573519R

## Nos coordonnées bancaires :

IBAN : FR76 1027 8051 2400 0136 9114 095    BIC : CMCIFR2A

En cas de virement, merci de nous adresser un mail à : [andott2@scolalor.net](mailto:andott2@scolalor.net)

(En précisant le lycée choisi : Professionnel ou Technique).

Dès réception de votre versement (par chèque ou par virement), un reçu sera adressé attestant le paiement de votre impôt.

Date limite de versement des 13 % : **31 MAI 2022.**

**L'INTÉGRITÉ DE VOTRE VERSEMENT SERA AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS PÉDAGOGIQUES DU LYCÉE**

